

Arrêté ministériel portant désignation des membres du jury de la Communauté française de l'enseignement secondaire

A.M. 20-10-2021

M.B. 19-11-2021

La Ministre de l'Education,

Vu le décret du 27 octobre 2016 portant organisation des Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 novembre 2017 portant exécution du décret du 27 octobre 2016 portant organisation des Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire ;

Arrête :

Article 1^{er}. - § 1^{er}. M. Damien REBELLA, Directeur général adjoint du Service général de l'Enseignement secondaire ordinaire et des CPMS, est désigné en qualité de Président des Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire.

§ 2. Mme Cindy RENARD, Directrice de la Direction des Jurys de l'enseignement secondaire, est désignée en qualité de Présidente déléguée des Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire.

Article 2. - § 1^{er}. Le secrétaire de chaque jury est désigné parmi les membres du personnel administratif de niveau 1 de la Direction des Jurys de l'enseignement secondaire.

§ 2. Le secrétaire adjoint de chaque jury est désigné parmi les membres du personnel administratif de niveau 2+ de la Direction des Jurys de l'enseignement secondaire.

Article 3. - Sont désignés en qualité de membres permanents des Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire :

- DABEYE Annick
- ECKELMANS Stéphanie
- GRAILLON Sylvie
- HANOSET Florence
- JELEN Jean-Luc
- PLISNIER Nathalie
- SPINEUX Michael

Article 4. - Sont désignés en qualité de membres non-permanents des Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire :

- BAIVIER Michèle
- BELLISTRI Justine
- BELS Jacques
- BISTON Francis

-
- BLAFFART Théo
 - BORLEE Chantal
 - BOSTEM Lucette
 - BOUTEILLER Bernadette
 - CAMBIER Eric
 - CAPIZZI Nunzia
 - CLAUS Benoit
 - COOS Danielle
 - CORNUT Catherine
 - COUBEAU Jacqueline
 - CROISSIEAUX Samuel
 - DAUBIT Jacqueline
 - DE BLOCK Isabelle
 - DECHENE Jonas
 - DE HULST Juan
 - DELATTRE Véronique
 - DELSEMME André
 - DEROANNE Jean-Marie
 - DEWEZ André
 - DU CHAMPS - DUBGIK Nicole
 - DUBOIS Lise
 - FILEE Antoni
 - FLORIANI Eric
 - FOU DA André
 - GERARD Etienne
 - GOBERT Maxime
 - GODELAINE Marie-Paule
 - HARMEGNIES Pierre
 - HEEKHOUT Yves
 - HEUSCHEN Eric
 - HONOREZ Micheline
 - HOORNAERT Michèle
 - HOUBRECHTS Christiane
 - HUBERT Elisabeth
 - JOUANT Bernadette
 - KEVERS Mariline
 - KICQ Alain
 - KOUNTOURGIANNO Thomas
 - LACROIX Astrid
 - LELOUP Pierre-Michel
 - LEQUEUX Michel
 - LESUISSE José
 - LIBERATORE Edith
 - LICATA Nicolo
 - LORQUET Véronique
 - LUST Patrick
 - MAGIS Nicole
 - MALICE Patrick
 - MANGON Louise
 - MARGANNE Roland
 - MARHDAOUI Mounir
 - MARNEFFE Jacques
 - MASURE Patricia
 - MEURIS Jacqueline
 - MOLITOR Pierre
 - MORTEHAN Jean-François

-
- MOUREAUX Bernadette
 - PAQUET Christine
 - PIRENNE Pauline
 - PIRLET François
 - PONCHAUX Aurélie
 - POULIN Marie-Alice
 - RIGA Nicolas
 - ROUELLE Bernadette
 - SCHLEUSENER Myriam
 - TASSET Françoise
 - THIRION Claire
 - THOMAS Jean-Luc
 - TOURIEL Luna
 - URBING Marie-Claire
 - VAN NERUM Jean-Luc
 - VANDERBRIGGHE Marie-Line
 - VERBANCK Florence
 - VERIANS Chantal
 - WASTERLIN Mireille
 - YOUSOUFI Adil

Article 5. - La liste des membres non permanents établie à l'article 4 est non exhaustive. Elle peut être complétée, en fonction des besoins, à tout moment.

Article 6. - L'arrêté ministériel du 30 avril 2021 portant désignation des membres du jury de la Communauté française de l'enseignement secondaire est abrogé.

Article 7. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} septembre 2021.

Bruxelles, le 20 octobre 2021.

C. DESIR

Ministre de l'Education